

# PARTIE 1 : LES RISQUES DE LA COMMUNE

## I. Diagnostiquer les aléas et les enjeux

# DICRIM DICKIM

## Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

### I- Les risques naturels majeurs sur la commune



1. Risque inondation, orages, vents violents



2. Risque feux de forêts



3. Risque sismique



4. Risque de mouvement de terrain

### II- Les risques technologiques sur la commune



1. Risque industriel : SAS HYDRAPRO



2. Risque de transport de matières dangereuses

## Les bons réflexes



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Coupez l'électricité et le gaz



Fermez les portes, fenêtres, aérations...



Montez rapidement dans les étages



Attendez l'ordre

d'évacuation en préparant le minimum



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les Secours



## I- Les risques naturels majeurs sur la commune

### FICHE N°1 : RISQUES INONDATION, ORAGES, VENT VIOLENT

#### Caractéristiques de nos inondations :

- Brutales
- Imprévisibles
- Destructrices
- Nocturnes

#### Les 3 aspects de l'inondation :

- **Inondation de plaine** : montée des eaux généralement assez lente
- **Torrentielle** : précipitations violentes, montée des eaux très rapide
- **Ruissellement urbain** : orages violents sur la voirie, écoulement soudain

#### Mesures de prévention sur la commune :

- Prise en compte du risque dans les révisions du PLU
- Mise en place d'un PPRI
- Constructions de bassins de rétention d'eau
- Informations des administrés pour prendre des mesures de protection de leurs habitations

#### Prévisions :

- ➔ Suivi de la situation météorologique grâce aux bulletins d'alerte de Météo France
- ➔ Sur le site internet [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- ➔ En appelant le 0 890 71 14 15 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

#### Pour votre sécurité :

- Prévoyez des **systèmes de protection** adaptés à votre habitation (protection du système électrique, clapets anti-retour...)
- **Restez où vous êtes** lors de la montée des eaux et **signalez votre présence**.
- **Ne tentez pas de passer où l'eau a monté**, quel que soit votre moyen de déplacement et **évittez tout point bas** (caves...)
- En cas de pluie soudaine, **vérifiez l'état des bouches d'égouts** et **grilles** situées près de votre domicile.
- **Respectez les consignes de déviation**.
- Essayez dans tous les cas de **garer votre véhicule sur le bas-côté**.

#### Conseils de sécurité :

##### AVANT

- Prévoyez d'avoir toujours sur vous un poste de radio à piles.
- Informez-vous des risques encourus et des consignes données par les autorités.

##### PENDANT

- Coupez le gaz et l'électricité.
- Fermez et consolidez les ouvertures menacées.
- Renseignez-vous : France Bleu Gard/Lozère 90.2 ; France Info 105.1 ; France Inter 88.7
- Réservez le téléphone pour les urgences (les secours utilisent les lignes).

##### APRES

- Vérifier les circuits électriques avant de les rétablir
- Aérer dans un premier temps les pièces, puis chauffer les locaux

## FICHE N°2 : RISQUE FEUX DE FORÊTS

### Les mesures de prévention à Lédénon :

1. ARRETE PREFECTORAL N° 2012244-0013 relatif à l'emploi du feu (consultable en mairie).
2. ARRETE PREFECTORAL N° 2013008-0007 relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêts et à en limiter la propagation (consultable en mairie).

La loi et l'arrêté préfectoral impose au propriétaire de réaliser un débroussaillage dans trois cas :

- En zone urbaine : débroussailler l'intégralité de la parcelle.
  - En zone non urbaine : débroussailler dans un rayon de 50 m autour d'une construction, même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui.
  - Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine : l'obligation est soumise aux deux réglementations.
3. Interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts dans les zones urbaines suite à la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011

**RAPPEL** : le débroussaillage est une obligation pour les propriétaires. Il consiste à :

- Réduire la masse combustible et donc éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie :
- Couper les hautes branches desséchées
- Eclaircir la strate arborée : supprimer les arbustes dépérissant, ou en densité excessive
- Elaguer les arbres conservés jusqu'à 2 mètres
- Eliminer les rémanents de coupes par une évacuation ou un broyage

### Consignes de sécurité :

#### AVANT

- S'informer des risques et de l'attitude à adopter en cas de sinistre
- Conformément à la loi, débroussailler tous les ans avant le 15 avril si possible
  - Prévoir les moyens de lutte en cas de sinistre (accès à l'eau, outils...)
- Effectuer un repérage des chemins d'évacuation possibles et en informer ceux qui séjournent chez vous
  - Vérifier vos fermetures et entretenir vos toitures

#### PENDANT

- Ouvrir les issues de votre propriété afin de faciliter le transit des pompiers
- Eloigner les bouteilles de gaz, après les avoir fermées. Couper le gaz de ville
- Avant l'arrivée du feu, arroser les bâtiments au maximum et rentrer les tuyaux qui serviront à nouveau après le passage des flammes.
- Se mettre à l'abri. Un bâtiment clos et solide protège le plus longtemps. Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter tout appel d'air.
  - Obturer les cheminées et bouches d'aération avec des chiffons mouillés.
    - Se fabriquer un masque avec des linges ou serviettes humides.
- Suivre les consignes des pompiers, écouter la radio locale France Bleu Gard/Lozère 90.2
- En cas de déplacement en voiture, arrêtez-vous si possible dans un endroit dégagé et allumez vos phares pour être plus facilement repéré.

#### APRES

- Eteindre soigneusement tout foyer résiduel.

### Les bons réflexes



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes ; fenêtres, ventilations



Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux pompiers



Fermez l'arrivée du gaz



Pas de flammes ni étincelles

## Les bons réflexes



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres



Abritez-vous sous un meuble solide



Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Coupez l'électricité et le gaz



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

## FICHE N°3 : RISQUES SISMIQUES

### Mesures de prévention :

Les constructions de bâtiments doivent respecter les règles parasismiques.

**La commune est classée en zone modérée de niveau 3.**

### Consignes de sécurité :

#### AVANT

- Posséder un poste radio à pile
- Connaître les consignes de sauvegarde

#### PENDANT

- Dans les rues s'éloigner des constructions
- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur
  - S'éloigner des fenêtres
- Au volant, rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber

#### APRES

- Écouter la radio : France Bleu Gard/Lozère 90.2 ; France Info 105.1 ; France Inter 88.7
  - Connaître les consignes à suivre
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (cas de fuite de gaz), ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
  - Evacuer l'immeuble sans utiliser les ascenseurs
- Se diriger vers les lieux isolés à l'abri des chutes d'objets. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
  - Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
  - Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.

## FICHE N°4 : RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

### Les bons réflexes



Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez l'électricité et le gaz



Eloignez-vous de la zone de danger



Respectez les consignes des autorités



Eloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...



N'allez pas chercher

vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux

La commune est concernée par un **risque moyen** de mouvement de terrain.

### Les consignes individuelles :

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes

### En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

#### AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

#### PENDANT

- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas
  - Gagner un point en hauteur
  - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres

#### APRES

- Evaluer les dégâts et les dangers
  - Informer les autorités

## Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Ne fumez pas et évitez les étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

## II- Les risques technologiques sur la commune.

### FICHE N°5 : RISQUE INDUSTRIEL SAS HYDRAPRO

Directeur Industriel de la SAS HYDRAPRO : M. Benoît BENATRE

	Siège social	Usine de Beaucaire	Usine Lédénon
Adresse	ZA du Piquet 35370 ETRELLES	ZA Domitia Sud 190 av. Pierre et Marie Curie 30300 Beaucaire	Lieudit « Pazac » 30210 Lédénon
Téléphone	02 99 96 80 06	04 66 04 79 57	
Fax	02 99 96 82 00	04 66 04 79 58	

Installation classée faisant l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral N° 08.118N.

Etablissement identifié sous le numéro SIRET 445 341 241 00021 ; Code APE : 2020 Z.

Etablissement classé en **SEVESO 1** (seuil bas) pour les risques **incendie** et **toxique**.

## FICHE N°6 : RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

### Les bons réflexes



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, ventilation



Écoutez la radio pour connaître les consignes



Ne fumez pas et évitez les étincelles



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

La commune est traversée par différents types de transport de matières dangereuses :

- Le transport par route :
  - D 6086
  - A9
- Le transport par voie ferrée
- Le transport par canalisations enterrées : gaz

### L'alerte :

En cas d'accident, l'alerte sera donnée par des ensembles mobiles d'alerte (services de secours dépêchés sur place) et éventuellement les médias locaux.

- Si le risque est **faible** :

Les forces de l'ordre et les pompiers gèrent seuls avec éventuellement l'appui du gestionnaire de la voie.

- Si le risque est **important** et nécessite une évacuation :

La préfecture est prévenue et déclenche une alerte des services concernées par le risque via un automate d'appel téléphonique GALA (Gestion d'Alerte Automatisée)

### Les consignes de sécurité :

1. Se mettre à l'abri
2. Écouter la radio : France Bleu Gard Lozère 90.2 et 107.7
3. Respecter les consignes

### ➤ En cas d'accident de transport de marchandises dangereuses :

#### AVANT

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

#### PENDANT

##### Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- **Protéger** : pour éviter un "sur-accident"

Baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée  
Faire éloigner les personnes à proximité.  
Ne pas fumer.

- **Donner l'alerte** :

Aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)

A la police ou la gendarmerie (17 ou 112)

S'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel

24h/24 figure sur les balises.

- **Dans le message d'alerte**, préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.)
- le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.)
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc ; le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

### ➤ En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

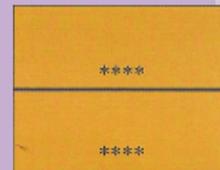
#### APRES

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio

## RAPPEL DES PICTOGRAMMES



La partie haute indique le **code du danger**



La partie basse indique le **code matière**



N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable et non toxique



N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)



N°4.1 Danger de feu (matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée



N°4.3 Danger d'émission de gaz inflammable au contact de l'eau



N°5.1 Matière comburante



N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie



N°6.1 Matière toxique



N°6.2 Matière infectieuse



N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III



N°7E Matière fissile de la classe 7



N°8 Matière corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant, au cours du transport, un danger autre que ceux visés par les autres classes